

## AVIS N° AV-2023-095

Événement	Paielement des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	AFMA

### - OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "AFMA"

### - REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "AFMA" tenue le 15/06/2023 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

### - Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2022
Ticker de l'instrument	AFM
Dividende ordinaire (MAD)	55,00
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	55,00
Date de détachement	28/08/2023
Date de paiement	06/09/2023
Centralisateur	BOA

### - Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :

- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l'instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l'instrument - Montant du dividende brut de l'instrument.